

# Organisation de l'enseignement

## ESPAGNE (CATALOGNE)



**Scolarité obligatoire** : de 6 à 16 ans

**Ecole primaire** :

- **Education infantile** (jusqu'à 6 ans)
- **Education primaire** : de 6 à 12 ans.

Trois cycles :

- **Cycle Initial** : de 6 à 8 ans,
- **Cycle Moyen** : de 8 à 10 ans
- **Cycle Supérieur** : de 10 à 12 ans

**Education Secondaire Obligatoire** : de 12 à 16 ans

**Enseignement professionnel initial (PQPI)** : à partir de 16 ans

**Education Secondaire Post-Obligatoire** : à partir de 16 ans

le Baccalauréat (2 ans) trois sections : arts, sciences et technologie, sciences humaines et sociales.

La Formation Professionnelle (niveau moyen et niveau supérieur)

# ORGANISATION ET COMPETENCES DES AUTORITES ACADEMIQUES

## Le Ministère espagnol de l'Éducation, de la Culture et du Sport :

- Propose et met en œuvre la politique gouvernementale en matière d'éducation, de formation professionnelle et universitaire.
- Coordonne et évalue les enseignements.
- Met en œuvre les programmes de formation professionnelle et promeut l'innovation pédagogique.
- Promeut et coordonne les relations avec les autorités régionales et locales dans l'éducation.

## LA REGION CATALOGNE a **une compétence exclusive** sur :

- La détermination des programmes éducatifs du **premier cycle**, la réglementation des établissements et le recrutement du corps professoral.
- La création, l'organisation et la réglementation des établissements publics d'enseignement.
- L'inspection et l'évaluation interne du système éducatif et l'innovation.
- La formation continue du personnel enseignant.
- Les services éducatifs et les activités extrascolaires complémentaires.

## LA REGION CATALOGNE a une **compétence partagée** avec l'Etat en matière de :

- Définition des programmes scolaires et évaluation générale du système éducatif.
- Organisation du secteur éducatif et de l'activité pédagogique.
- Soutien financier du système éducatif et des établissements.
- Organisation, contrôle et gestion des établissements publics et privés soutenus par des fonds publics.

La Région Catalogne est divisée en 10 sous-circonscriptions académiques (*serveis territorials*).

## L'EDD-SI DANS LES TEXTES LEGISLATIFS

**Loi catalane de coopération ° 26/2001 du 31 Décembre 2001 :**

*« ... **la Région Catalogne** et les collectivités locales doivent entreprendre et promouvoir les activités visant à l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation nécessaires à la promotion de l'engagement civique en faveur de la solidarité et le développement...*

*...s'engagent à promouvoir l'éducation et la formation des volontaires. »*

**Décret national 143/2007 du 26 Juin 2007 sur l'enseignement :**

*« La **compétence sociale et civique** permet de comprendre la réalité sociale, de coopérer, vivre ensemble et exercer la citoyenneté dans une société plurielle, ainsi que de s'engager à contribuer à son amélioration. »*